



Compte rendu de séance

Séance du 29 Juin 2021

L' an 2021 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Lombron sous la présidence de Monsieur Alain GREMILLON, Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BRABANT Angélique, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, Mme HEUZARD Emilie, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, Mme GRAFFIN Ghislaine, M. BUREAU Denis, Mme CARTEREAU Angeline

Excusés ayant donné procuration : M. LEFEUVRE Thierry à M. GODEFROY Vincent, Mme FAUTRAT Jennifer à M. GODEFROY Vincent - Absente excusée : Mme LEBOUIC Pauline

Nombre de conseillers: 19 Présents : 16

Date de la convocation : 25/06/2021

Date d'affichage : 25/06/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 2 juillet 2021

A été nommé secrétaire : Pierre ROUSSELOT

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021: le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

SOMMAIRE

20210601 - ACHAT STANDARD MSP

20210603 - AUTORISATION TEMPS PARTIEL POSTE ATSEM

20210604 - PERSONNEL COMMUNAL - AUGMENTATION TEMPS HEBDOMADAIRE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

20210605 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TEMPS NON COMPLET

20210606 - AGENCE POSTALE COMMUNALE - MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE

20210602 - AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - ADVC 2021

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des membres présents

20210601 - ACHAT STANDARD MSP

Le nombre de lignes à la Maison de Santé est saturé. Le standard actuel ne permet pas l'ajout de nouveaux postes et de plus, il devra être changé, comme celui de la Mairie, pour répondre aux nouvelles normes et notamment la suppression des lignes analogiques.

Une étude a été faite avec Orange selon 2 formules : achat ou location sur 5 années. Le tableau ci-dessous vous présente les tarifs par formule.

Nous venons d'apprendre qu'une ristourne sera faite à titre de geste commercial pour le problème rencontré avant la mise en service du nouveau standard Mairie, d'un montant de 250 €. Elle sera donc à déduire du montant du devis initial.

STANDARD MSP - DEVIS ORANGE

FORMULE	MATERIEL	INSTALLATIO N	MAINTENANC E	COUT TOTAL 5 ans	TTC
ACHAT	5982.16	863.11	311.15	8401.02	10 081.22
LOCATION mensuelle*	176.61	0	0	10596.6	12 715.92

** la location comprend la maintenance chiffrée à 25.93 € par mois*

Cet équipement est composé de :

1 poste standard accueil, 2 postes "premium", 8 téléphones sans fil

Il comprend aussi les licences pour la messagerie, musique d'attente, etc...

Si le standard pour la MSP est commandé début juillet, il ne serait installé qu'à la fin de l'année.

Cet investissement devra faire l'objet d'une décision modificative de budget lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'acheter un nouveau standard pour la Maison de Santé au prix de 8 215.03 € HT

PREND ACTE que cet investissement devra faire l'objet d'une décision modificative de budget 2021.

20210603 - AUTORISATION TEMPS PARTIEL POSTE ATSEM

L'agent titulaire d'un poste d'ATSEM, sollicite un temps partiel de droit à 80%, à l'issue de son congé maternité pour la naissance de son 2^{ème} enfant. Ce temps partiel peut être accordé jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE qu'un poste d'ATSEM soit occupé à 80% dans le cadre d'un temps partiel de droit pour évènement familial à compter du 1er aout 2021 et pour une durée maximum de 3 années.

20210604 - PERSONNEL COMMUNAL - AUGMENTATION TEMPS HEBDOMADAIRE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Dans un but de réorganisation des services administratifs, d'une part, et de modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale d'autre part, il est proposé d'augmenter le poste d'adjoint administratif à temps non complet (31h hebdo) et le passer à temps complet soit 35 h par semaine.

Le comité technique du 22 juin a émis un avis favorable à la suppression du poste de 31h, remplacé par un poste à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires)

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er septembre 2021.

PREND ACTE que cette création ne donne pas lieu à déclaration d'offre d'emploi.

20210605 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TEMPS NON COMPLET

Le poste d'Adjoint d'animation à temps non complet (16h/semaine) n'a plus lieu d'être du fait du départ à la retraite de l'agent. Le poste qu'il occupait fera l'objet d'une réorganisation des services, notamment pour la partie bibliothèque.

Suite au départ de l'agent responsable du service à la population, il y a un an, il est nécessaire de recruter un agent administratif, dans un 1^{er} temps pour un mi-temps. Cet agent serait d'une part, le binôme de l'agent en charge de l'accueil pour le service à la population et serait en charge de la communication (site Internet, application Civox, site Facebook, bulletin d'information, etc...) et d'autre part, le binôme de l'agent responsable de l'Agence Postale Communale.

Un appel à candidature a été publié sur le site 'Emploi territorial'. Le Comité technique a été saisi pour la suppression du poste d'Adjoint d'animation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16h/semaine)

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17h30/semaine) à compter du 1^{er} septembre 2021.

20210606 - AGENCE POSTALE COMMUNALE - MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE

L'Agence Postale Communale de Lombron connaît une fréquentation non négligeable, en augmentation du fait des fermetures des bureaux de poste voisins et des amplitudes d'ouverture actuelle. Cependant, afin de satisfaire un maximum de clients, de s'adapter aux horaires d'ouverture des autres services administratifs et de l'école, et après concertation avec l'agent responsable de l'Agence Postale de Lombron, Monsieur le Maire propose d'augmenter d'1/2 heure les horaires d'ouverture des matins, passant de 11h30 à midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 20 heures d'ouverture hebdomadaire au lieu de 18h actuellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de modifier les horaires d'ouverture de l'Agence Postale communale à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Après-midi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-16h	

20210602 - AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - ADVC 2021

Comme chaque année, le Département vote un programme d'Aide Départementale à la Voirie Communale. Compte tenu du renouvellement des mandats des conseillers départementaux, nous ne connaissons pas actuellement le montant attribué au canton de Savigné l'Evêque.

Cependant nous pouvons proposer les travaux de voirie programmés par la commune de Lombron en 2021, détaillés dans le tableau ci dessous.

Le montant maximum de l'ADVC est de 50% du montant HT avec un minima de 1 500 €.

ADVC 2021			
VOIE COMMUNALE	N° VC	NATURE TRAVAUX	MONTANT ESTIME HT
Chemin du Haut Coutil	VC 143	Reprofilage béton bitumineux - Enduit bi couche	2 183.03
Route des Noes et crochardières	VC 420	Reprofilage béton bitumineux	2 144.48
Rue de la Lèverie	VC 104	Busage fossé, fourniture et mise en oeuvre béton bitumineux, réalisation ilot en bordure	15 972.16
Chemin de la Tasse	CR dit de la Tasse	Fourniture et mise en oeuvre de béton bitumineux	6 808.60
Route de Gaignier	VC 124	Enduit bicouche (2ème partie 2020)	2 758.00
Chemin du Haut Coutil	VC 143	Enduit bicouche (2ème partie 2020)	2 265.50
Montant total travaux éligibles			32 131.77

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter le Département de la Sarthe au titre de l'ADVC 2021, à hauteur de 50% des travaux estimés à 32 131.77€ HT soit 16065 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant auprès des Services du Département.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS - DELEGATION N°15

La commune n'a pas préempté sur la vente des biens suivants :

- Maison située 2 bis rue de Torcé vendue par Mr Mme BARBIER à Mr Mme JOUVET de Saint Mars de Locquenay
- Maison située 33 rue de Torcé vendue par Mr Mme GRIGNON Marcel à Mme Sophie PINDO TSAGUE de Changé
- Parcelle C 936 (294 m²) vendue par Mr GALPIN Bernard à Mr Mme DUBOIS DOMINIQUE de Lombron
- Parcelle C 936 (294m²)-1494-1493-107 vendues par Mr GALPIN Bernard à Mr Mme MEDARD Claude de Lombron
- Maison située 53 rue de Torcé vendue par Mr LEBLAY Brice à Mr Fabien FRANCIS de Montfort le Gesnois
- Maison située 4 rue du Petit Fourneau, vendue par les conjoints BUARD à Mr Quentin BUARD de Lombron
- Maison située 7 résidence des Plantes vendues par Mr Mme CHEVREUL à Mr PAGANINI Nicolas de Montfort le Gesnois
- Maison située 14 rue de la Martinière, vendue par Mr RATAZZI à Mr CHAIGNEAU et Mme VERGER du Mans
- Maison située 29 rue de Torcé, vendue par Mme DEMAZOIN à Mr Ludovic ALLARY de Laigné en Belin

INFORMATIONS DIVERSES

Dispositif Argent de Poche

Le projet de la commune de Lombron , création d'un Beach Soccer, fait partie des 3 projets retenus dans le cadre du dispositif "Argent de poche" organisé par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien.

Contrat Apprentissage

Monsieur le Maire présente une demande de contrat d'apprentissage dans le cadre d'une Licence Professionnelle "Métiers de la Santé: nutrition, alimentation". La cout de cet apprentissage serait de 11 550 € correspondant à 1 année de formation.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la signature d'un tel contrat au motif de ne pas avoir suffisamment de matière pour cette formation et ne pas avoir le besoin correspondant à cet emploi, quand bien même la loi EGALIM demandera un travail supplémentaire à nos agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

A Lombron, le 02/07/2021

Le Maire

Alain GREMILLON

